

## CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 FEVRIER 2022

Le quatorze février deux mille vingt-deux, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Arnaud MAIRE DU POSET, Maire.

### Étaient présents :

Mmes Elisabeth GROZELLIER, Marlène JANIAUT, Valérie LE BERRE, Anna QUANDALLE, Aurélie PEREIRA, Sébastien CURTIL, Francis GRICOURT, Yvon ELOY, Jean-Pierre LAFARGE, Didier BUCHAILLE, Michel MOROT, Didier PATERNOSTER, Matthieu VION

Absente excusée : Sandrine TALMARD (pouvoir à Anna QUANDALLE)

Secrétaire de séance : Marlène JANIAUT

### 1°) Compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2021 :

Adopté à l'unanimité

### 2°) Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouvert de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L- du code Général des Collectivités Territoriales :

- Article L1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L.4312-6.

Il est proposé à l'assemblée :

**Budget principal commune :**

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2021 : 292 712,87 € (hors chapitre 16) – 13 188,29 – Restes à réaliser 2020 : - 114 912,87 = 164 611,71 € x 25 % = 41 152,92 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **41 152,92 €**

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20- article 2051 – Opération Informatique mairie pour 4 500,00 € et pour le reste au chapitre 23.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire, dans les conditions exposées ci-dessus.

**3°) Orientations budgétaires :**

Pour préparer le budget primitif pour 2022 concernant les investissements, il vous est proposé les investissements suivants :

**Budget commune :**

- **Réhabilitation Gîte :** avant-projet s'élevant à 308 000,00 € HT + Diagnostic amiante et plomb avant travaux + Contrôle technique + Coordination S.P.S. (en attente)  
finalisation du dossier par l'architecte Didier PINTON

Report 2021 : 40 000,00 € (somme correspondante aux honoraires de l'architecte, soit 36 960,00 € TTC

Subventions pour le gîte : Département : 35 000,00 € (provisionné en 2021)

- DETR : 120 000,00 € et en attente Effilogis (Région)

- **Cimetière :** Aménagement espace cinéraire en granit TARN ST SALVY:  
13 456,98 € TTC

Rénovation d'un caveau pour le transformer en caveau provisoire : 750,00 € TTC

Aménagement allée cimetière : 25 880,00 € HT dont 14 280,00€ HT d'enrobé (Ent. Cordier de St Vincent en Bresse).

33 145,77 € en gravillon ou 39 205,02 € en bi-couche ou en enrobé 56 170,92 € Entreprise Travaux Service de Viré

- **Réfection chemins 2022 :** en attente de devis
- **Tracteur :** transaction en cours (occasion ou neuf)
- **Travaux abri-bus :** Peinture Adrien THIVENT Montbellet : 15 721,92 € – Carrelage Cœur-Robin Montbellet : 729,23 € - Garde-corps Vanot de Tournus : 426,00 €, soit 16 877,15 € TTC.  
Étude pour location logement abri bus

Budget Assainissement :

- Schéma Directeur : Projet validé réunion du 20 décembre pour 95 592,00 € TTC – Dépôt dossier demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau (en attente de notification)

Prévoir une Commission des Finances courant mars

Les investissements ci-dessus sont adoptés à l'unanimité

**4°) Questions diverses :**

**Fibre** (Travaux à compter du 4 avril - création de fourreaux pour tirage fibre optique, secteurs Rue du Puits- Rue du Quart Garbet, Rue Maréchal, La Petite Varenne et le Petit Greffaud).  
(Travaux à compter du 7 avril – plantation de poteaux pour déploiement de la fibre optique, secteurs Place du Temple, Rue de Quentin, Rue du Quart, Rue Maréchal, Rue du Bief, Le Port, La Petite Varenne)

**Bureau de Vote** : prévoir des tours de garde pour les élections Présidentielles des 10 et 24 avril 2022 et les Législatives des 12 et 19 juin 2022

**Fête dite de « La Calaneu »** le 27 mars 2022 (forains) + si le contexte le permet Vente de boudin par les Chasseurs

**Repas des Aînés** (date à fixer courant mai) → dimanche 15 mai

**Défibrillateur** : se renseigner pour l'assurance  
Installation sous le porche de la salle des fêtes

**Projet gîte** : demande de permis de construire début mars  
Début des travaux en juillet ou septembre 2022

**Parc Éclat** : transférer aux membres du conseil la lettre adressée au Préfet

Séance levée à 21 h 15.

**Les Conseillers Municipaux :**

**Le Maire :**  
**A. MAIRE DU POSET**

